

ZOOM
INFO

2025
MA FACTURE
ÉVOLUE

RÉFORME DES REDEVANCES D'USAGES DE L'EAU

Depuis 2005, les redevances perçues par l'Office de l'eau permettent d'accompagner le territoire dans la réalisation de travaux d'eau potable et d'assainissement, et d'actions de préservation et de restauration de l'eau et des milieux aquatiques.

Initiée par la loi de finances 2024, la réforme des redevances vise à :

- Rééquilibrer les contributions entre les catégories d'utilisateurs,
- Valoriser la performance des systèmes d'assainissement et des réseaux d'eau potable
- Accroître les capacités à financer de l'Office de l'eau au bénéfice du territoire réunionnais.



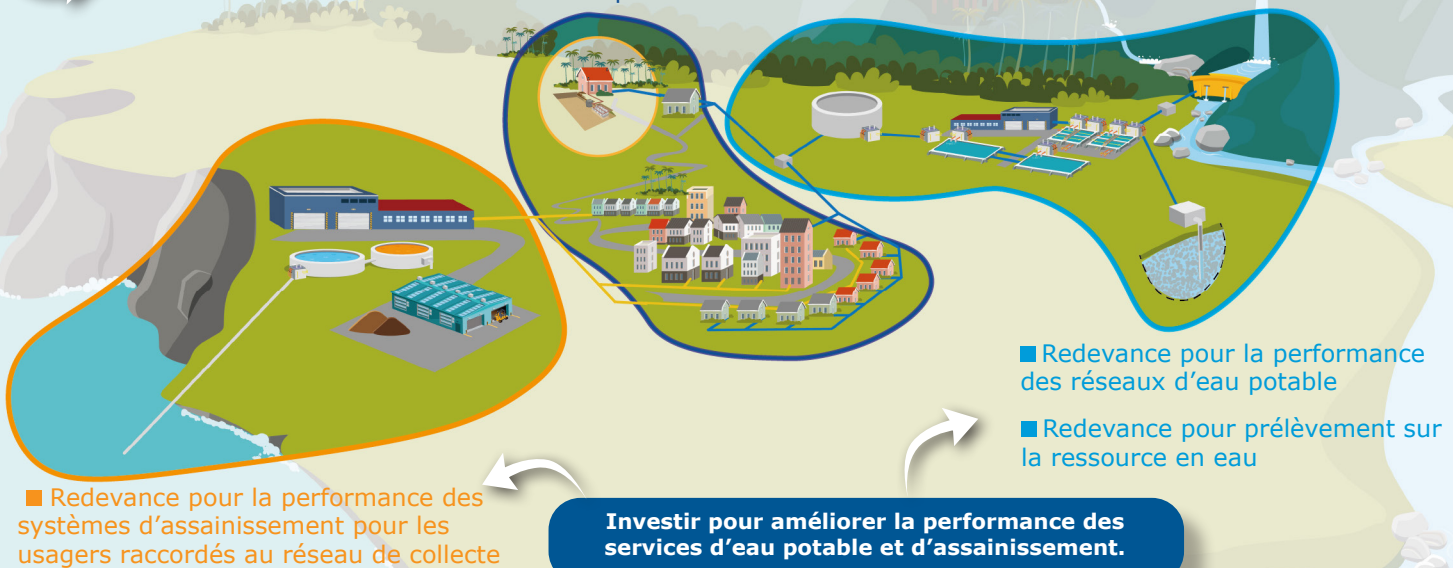
QUEL IMPACT SUR VOTRE FACTURE ?

Plus vous êtes attentif à votre consommation d'eau et la fiabilité de vos dispositifs de comptage, plus vous minimisez le montant de votre redevance.

Consultez les
gestes pour
économiser
votre eau



■ Redevance sur la consommation d'eau potable



■ Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement pour les usagers raccordés au réseau de collecte

■ Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable

■ Redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau

Investir pour améliorer la performance des services d'eau potable et d'assainissement.

UNE FACTURE D'EAU PLUS LISIBLE EN 2025

Sur votre facture d'eau, la rubrique «organismes publics» regroupe les contributions destinées à la protection quantitative et qualitative de l'eau et des milieux aquatiques.

Pour aller plus
loin, consultez
la foire aux
questions



Toutes les informations sur
www.eaureunion.fr

f    @eaureunion